

Bibliothèques municipales - Acquisitions patrimoniales - Encaissement et réaffectation d'une subvention du Ministère de la Culture et de la Communication

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Le Ministère de la Culture et de la Communication a décidé d'allouer un crédit de 49 600 F (7 561,47 €) à titre de subvention pour l'année 2001 à la bibliothèque municipale au vu des dépenses effectuées en 2000 pour ses acquisitions patrimoniales. Ont, entre autres, été acquis :

Fonds des socialistes comtois :

- Pierre Joseph PROUDHON : - lettre autographe signée à Nicolas Villiaumé, 1863, lettre autographe signée «à mon cher Bouteville», 1856.

- Victor CONSIDERANT : - une affiche électorale pour les élections à la Constituante du 23 avril 1848, Paris, 1848.

Charles FOURIER : *de l'anarchie industrielle et scientifique, Paris, Librairie phalanstérienne (1847).*

Fonds Comtois :

- Fonds Charles Nodier : - Charles NODIER, Pensées de Shakespeare, extraites de ses ouvrages, Besançon, Métoyer, 1801.

Fonds Tristan Bernard :

- Tristan BERNARD, Amants et voleurs. Paris, La Roseaie.

Fonds Christophe :

- Christophe, l'idée fixe du savant Cosinus, Paris, A Collin, 1889.

Iconographie régionale :

- Jeux de tarots de «type Besançon»,

- 14 estampes concernant Besançon et la Franche Comté, deux lithographies 1833

Iconographie hugolienne :

- Menu de banquet offert à Victor HUGO par A. Lacroix 1862 ...

- Menu du 27^{ème} dîner de la société «le vieux papier» 1906.

Des ouvrages de bibliophilie contemporaine :

- Deux livres créés à Besançon lors du deuxième marché de la poésie en mai 2000 organisé par la bibliothèque municipale

Sur avis favorable de la Commission Culturelle, il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire le montant de la subvention par décision modificative au budget de l'exercice courant dès réception de la notification attributive en recettes au chapitre 90.321.1321.89032.45000 et le réaffecter en dépenses au chapitre 90.321.2162.89032.45000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 23 novembre 2001.